

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de La Doré
Lundi, 3 avril 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 3 avril 2017, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M Jacques Asselin, maire
M^{me} Hélène Gagnon, conseillère
MM Yoland Bau, conseiller
Marc Perron, conseiller
Yanick Baillargeon, conseiller
Michel Simard, conseiller
Pierre-Paul Lalancette, conseiller
M^{me} Stéphanie Gagnon, Directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 MARS ET DE LA SPÉCIALE DU 20 MARS 2017
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Conseil en bref
 - 4.4 Rapport sur les indicateurs de gestion
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Présentation et acceptation des états financiers consolidés 2016
 - 5.3 Adoption règlement 2017-005 intitulé « Règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection de l'avenue des Jardins Est et de la route Saint-Joseph Nord et autorisant un emprunt de 412 450\$ et des dépenses de 549 931\$ admissibles à une subvention en vertu d'un accord de principe avec le ministère des Transports »
 - 5.4 Corporation du Moulin des Pionniers inc. : Dépôt des états financiers 2016
 - 5.5 Office municipal d'habitation de La Doré : Dépôt des états financiers 2016
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
 - 8.1 Rôle d'évaluation : Équilibrage
 - 8.2 Réseau québécois des villes et villages en santé : Renouvellement d'adhésion 2017

- 8.3 Programme de subvention pour le remplacement des toilettes à grand débit : Autorisation
- 8.4 Assurances municipales : Ajout de la CADLD inc.
- 8.5 CADLD inc. : Aide financière pour la préparation du Plan directeur de la Rivière-aux-Saumons
- 8.6 Renouvellement de la convention collective

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. VOIRIE

- 10.1 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : Chemin double vocation
- 10.2 Grattage et mise en forme chaussée à surface granulaire : Attribution du mandat
- 10.3 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2016 : Acceptation des travaux

11. SERVICES PUBLICS

- 11.1 Camp de jour : Budget et autorisation d'embauche

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 13.1 Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec : Projet de piste cyclable
- 13.2 Adoption règlement 2017-002 intitulé « Amendement au règlement de zonage pour les zones forestières (F) »
- 13.3 Développement nouvelle zone résidentielle : Caractérisation phase I et étude environnementale lot 4 595 409

14. LOISIRS ET CULTURE

- 14.1 Engagement municipal en faveur de l'adoption de la mission des bibliothèques publiques de l'UNESCO, laquelle valorise le développement et le maintien d'une bibliothèque publique de qualité
- 14.2 Ultime La Doré : Autorisation ateliers de formations

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 15.1 Hydro-Québec : Rencontre publique pour l'emploi

16. AFFAIRES NOUVELLES

- 16.1 Avril : Mois de la jonquille
- 16.2 Motion de félicitations Rallye des Loups

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2017-04-063

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2017-04-064
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2017

Il est proposé par Michel Simard, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 6 mars 2017 tel que présenté.

POINT 3.0
RÉSOLUTION 2017-04-065
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 20 MARS 2017

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal de la séance spéciale du 20 mars 2017 tel que présenté.

POINT 4.1

Rapport du maire RAPPORT DU MAIRE

Le 7 mars, j'ai participé au conseil d'administration de la Corporation du Moulin des Pionniers inc. Le 9 mars, j'ai participé à une rencontre concernant la bibliothèque. Le 14 mars, j'ai participé à une rencontre concernant le plan directeur de la Rivière-aux-Saumons. Le 15 mars, j'ai participé à une rencontre concernant le prochain dépôt du rôle d'évaluation. En soirée, j'ai participé à la conférence de presse du Festival des Camionneurs. Le 18 mars, j'ai participé à la soirée des Champions du Rallye des Loups. Le 17 mars, j'ai participé à une rencontre pour la signature de la convention collective du service incendie. Le 20 mars, j'ai participé à une rencontre avec le Zoo Sauvage en lien avec le projet d'élevage de caribous. Le 22 mars, j'ai participé à une rencontre à Québec sur la problématique du caribou. Le 28 mars, j'ai participé à une rencontre en lien avec les sentiers de VHR. Cet après-midi, j'ai rencontré Produits Forestiers Résolu en lien avec les accès routiers vers le complexe de La Doré. J'ai également rencontré les représentants des travailleurs étrangers aux Serres Toundra.

POINT 4.2

Conseillers (ères) RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de mars selon leurs différents domaines d'intervention.

Yoland Bau a participé à une rencontre en lien avec le Plan directeur de la Rivière-aux-Saumons, au colloque sur la bioéconomie, à la compétition de Cheerleading dont nos représentants ont remporté la médaille d'or, aux rencontres du conseil municipal et à une table GIR.

Marc Perron a participé aux activités entourant la 25^e édition du Rallye des Loups, à la conférence de presse du Festival des Camionneurs et à une rencontre du Complexe sportif.

Yanick Baillargeon a participé à une rencontre en lien avec la bibliothèque publique de La Doré, à la conférence de presse du Festival des Camionneurs, aux séances du conseil municipal et aux activités entourant la 25^e édition du Rallye des Loups.

Michel Simard a participé une rencontre de la Résidence Dorée, de la Corporation du Moulin des Pionniers inc. et aux rencontres du conseil municipal.

Hélène Gagnon a participé à la conférence de presse du Festival des Camionneurs, aux activités entourant la 25^e édition du Rallye des Loups, aux rencontres du conseil municipal, à une rencontre de la Résidence Dorée, à une rencontre de l'Office municipal d'habitation de La Doré et à la première rencontre du comité de travail pour le regroupement des offices d'habitation.

Pierre-Paul Lalancette a participé à la rencontre du 20 mars du conseil municipal et à la rencontre avec Produits Forestiers Résolu en lien avec les accès routiers.

POINT 4.3
MRC DOMAINE-DU-ROY : CONSEIL EN BREF

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux membres du conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

POINT 4.4
RAPPORT: INDICATEURS DE GESTION

La directrice générale dépose les indicateurs de gestion traitant des permis, des dépenses d'énergie, des heures de déneigement et des heures travaillées.

Comptes

POINT 5.1
RÉSOLUTION 2017-04-066
ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de mars 2017 de la Municipalité au montant total de 323 909.62\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement. Le journal des achats comprend ceux de la Municipalité de la Paroisse de La Doré et ceux des organismes Centre des Loisirs, Bibliothèque Gilbert-Langevin et Complexe sportif comme suit :

- Municipalité de la Paroisse de La Doré	302 873.73\$
- Complexe sportif	15 850.07\$
- Centre des Loisirs	4 814.61\$
- Bibliothèque Gilbert-Langevin	371.21\$
	<hr/>
	323 909.62\$

POINT 5.2
RÉSOLUTION 2017-04-067
PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2016

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le rapport financier consolidé 2016 tel que présenté par Raymond Chabot Grant Thornton et préparé par l'administration municipale.

POINT 5.3
RÉSOLUTION 2017-04-068
ADOPTION REGLEMENT 2017-005 INTITULE « REGLEMENT DECRETANT L'EXECUTION DE TRAVAUX DE REFECTION DE L'AVENUE DES JARDINS EST ET DE LA ROUTE SAINT-JOSEPH NORD ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 412 450\$ ET DES DEPENSES DE 549 931\$ ADMISSIBLES A UNE SUBVENTION EN VERTU D'UN ACCORD DE PRINCIPE AVEC LE MINISTERE DES TRANSPORTS »

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2017-005 intitulé « Règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection de l'avenue des Jardins Est et de la route Saint-Joseph Nord et autorisant un emprunt de 412 450\$ et des dépenses de 549 931\$ admissibles à une subvention en vertu d'un accord de principe avec le ministère des Transports » tel que présenté.

RÈGLEMENT 2017-005

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE DES JARDINS EST ET DE LA ROUTE SAINT-JOSEPH NORD ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 412 450\$ ET DES DÉPENSES DE 549 931\$ ADMISSIBLE A UNE SUBVENTION EN VERTU D'UN ACCORD DE PRINCIPE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux de réfection de l'avenue des Jardins Est et de la Route Saint-Joseph Nord;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est estimé à 549 931\$;

CONSIDÉRANT l'accord de principe reçu par Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec évalue sa contribution variable à 412 450\$ selon les coûts réels;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-03-061 intitulée «Réfection avenue des Jardins Est et route Saint-Joseph Nord : Autorisation d'utilisation du surplus accumulé pour un montant estimé à 137 481\$»;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance spéciale du conseil tenue le 20 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2017-005 tel que décrit ci-dessous :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil municipal décrète, par le présent règlement, des travaux de réfection de l'infrastructure routière de l'avenue des Jardins Est et de la route Saint-Joseph Nord, selon l'estimation des coûts présentée dans le tableau suivant :

Réfection de l'avenue des Jardins Est et de la route Saint-Joseph Nord		
Estimation des coûts		
Article	Description	Montant
	Infrastructures de voirie	
	Coûts directs:	
	Coût total de construction	433 794 \$
	Provision pour imprévus (5 %)	21 690 \$
	Taxes nettes (4.9875 %)	22 717 \$
	Total - Coûts directs	478 201 \$
	Frais incidents:	
	Frais incidents de base (15%)	71 730 \$
	Total - Frais incidents	71 730 \$
	Grand total	549 931 \$

Le tout suivant le résumé des coûts estimés et inclus dans le rapport de conception préparé par Stantec et daté du 5 décembre 2016.

ARTICLE 3

Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 549 931\$ pour l'application du présent règlement.

Pour pourvoir à une partie de ces dépenses, le conseil municipal affecte la somme de 137 481\$ de son surplus accumulé dans son fonds général qui représente 25% du total du coût estimé du projet. Si les coûts sont moindres, le surplus utilisé sera diminué pour le montant réel représentant le 25% des coûts.

ARTICLE 4

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement et plus particulièrement la subvention versée en vertu du programme « Réhabilitation du réseau routier local 2015-2016 Volet – Redressement des infrastructures routières locales ».

ARTICLE 5

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 412 450\$ sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 6

S'il advient que l'une ou l'autre des appropriations dans le présent règlement soit plus élevée que la dépense qui est effectuée en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à utiliser cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avère insuffisante.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7

En conformité avec la correspondance du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports datée du 15 mars 2017, la subvention à recevoir comblera à 100% les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt.

ARTICLE 8

En conformité avec l'article 1093.1 du Code municipal « *Une municipalité qui effectue des dépenses à l'égard de tout ou partie desquelles le versement d'une subvention est assuré par le Gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes peut, par règlement qui ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, décréter un emprunt dont le montant n'excède pas celui de la subvention et dont le terme correspond à la période fixée pour le versement de la subvention.*

Pour l'application du premier alinéa, le montant de l'emprunt est réputé ne pas excéder celui de la subvention si l'excédent n'est pas supérieur à 10% du montant de la subvention et correspond à la somme nécessaire pour payer les intérêts sur l'emprunt temporaire contracté et les frais de financement liés aux titres émis. », la Municipalité de la Paroisse de La Doré n'a pas à tenir de registre référendaire pour l'approbation du présent règlement.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté le 3 avril 2017

Publié le 2017

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale

Jacques Asselin,
Maire

POINT 5.4

CORPORATION DU MOULIN DES PIONNIERS INC. : DEPOT DES ETATS FINANCIERS 2016

Le maire dépose les états financiers de la Corporation du Moulin des Pionniers inc. au 31 décembre 2016.

POINT 5.5

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA DORE : DEPOT DES ETATS FINANCIERS 2016

Le maire dépose les états financiers de l'Office municipal d'habitation de La Doré au 31 décembre 2016.

POINT 6.0

Correspondance **RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE DE MARS 2017**

Le résumé de la correspondance du mois mars 2017 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie desdites correspondances au bureau municipal et/ou en faire la demande via un support électronique.

POINT 7.0

Questions **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

POINT 8.1

RÉSOLUTION 2017-04-069

RÔLE D'ÉVALUATION : ÉQUILIBRATION

CONSIDÉRANT les nouvelles normes professionnelles en matière d'évaluation municipale (norme 20.1);

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme d'évaluateurs agréés Cevimec-BTF;

CONSIDÉRANT la recommandation de Cevimec-BTF suite à l'analyse;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de rétablir l'équité entre les contribuables et éviter des variations de valeur encore plus importantes après une autre période de trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'équilibrage du rôle d'évaluation municipale.

POINT 8.2

RÉSOLUTION 2017-04-070

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ :
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré est membre du réseau québécois de Villes et Villages en santé depuis 2003;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a obtenu ses trois (3) fleurons depuis 2010;

CONSIDÉRANT QUE la population retire de la fierté devant cette reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le renouvellement de l'adhésion au Réseau québécois des Villes et Villages en santé au montant de 50\$.

POINT 8.3

RÉSOLUTION 2017-04-071

PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DES TOILETTES À
GRAND DÉBIT : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré doit atteindre ses objectifs en matière de consommation d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE l'élément significatif de consommation d'eau potable dans les résidences privées est celui des toilettes à grand débit;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis qu'une aide financière pourrait inciter les contribuables utilisant le réseau d'aqueduc municipal à changer leur toilette à grand débit pour des modèles à débit réduit ou à double chasse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la mise en place du Programme de subvention pour le remplacement des toilettes à grand débit par des toilettes à faible consommation d'eau potable. Un budget de départ de 1 000\$ est accordé.

POINT 8.4

RÉSOLUTION 2017-04-072

ASSURANCES MUNICIPALES : AJOUT DE LA CADLD INC.

CONSIDÉRANT QUE la CADLD inc. est un organisme à but non lucratif qui effectue du développement et des mandats pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des municipalités du Québec accepte que ce genre d'organisme soit intégré à la police de couverture municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'ajout de la CADLD inc. aux protections en assurances de la Municipalité de la Paroisse de La Doré.

POINT 8.5

RÉSOLUTION 2017-04-073

CADLD INC. : AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRÉPARATION DU PLAN DIRECTEUR
DE LA RIVIÈRE-AUX-SAUMONS

CONSIDÉRANT la résolution 2017-01-020;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une analyse du potentiel de développement récréotouristique de la montagne Ouellet;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons à la CADLD inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde une aide financière de 2 600\$ à la CADLD inc. pour l'élaboration de l'analyse du potentiel de développement récréotouristique de la montagne Ouellet. Les sommes seront prises à même le fonds de développement de la Municipalité.

POINT 8.6

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Le maire informe la population que le syndicat local a fait une proposition pour débiter les discussions pour le renouvellement de la convention collective qui vient à échéance le 31 décembre 2017. Un comité de négociation sera constitué par le conseil municipal.

POINT 10.1

RÉSOLUTION 2017-04-074

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS : CHEMIN DOUBLE VOCATION

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de La Doré, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions qui empruntent annuellement la route locale à compenser;

ATTENDU QUE les changements dans l'industrie forestière conduiront à une augmentation du transport lourd sur la route St-Joseph Nord ;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation la plus récente connue du transport lourd;

NOM DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR A COMPENSER (KM)	RESSOURCE TRANSPORTEE	NOMBRE DE CAMION CHARGES ET PLUS
Avenue des Jardins est	2.4	bois brut copeaux bois scié	48 156 et plus 24 110 et plus 12 796 et plus
Route St-Joseph nord	8.2	Bois brut copeaux bois scié	12 382 et plus 43 876 et plus 10 808 et plus
Avenue des Jardins ouest	3.1	bois brut	3 932 et plus
TOTAL	13.7		

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation ci-dessus mentionnés, et ce, sur une longueur totale de 13.7 kilomètres.

POINT 10.2

RÉSOLUTION 2017-04-075

GRATTAGE ET MISE EN FORME CHAUSSÉE À SURFACE GRANULAIRE : ATTRIBUTION DU MANDAT

CONSIDÉRANT les cinq (5) appels d'offres sur invitation transmises;

CONSIDÉRANT les deux (2) propositions reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde le contrat de grattage et mise en forme de la chaussée à surface granulaire à J-Mafor inc., et ce, à raison de 475\$/grattage pour 2017, 484.50\$/grattage pour 2018 et 494.19\$/grattage pour 2019. Le tout plus les taxes applicables.

POINT 10.3

RÉSOLUTION 2017-04-076

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE
L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS : PROGRAMME D'AIDE À
L'ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER LOCAL 2016 : ACCEPTATION DES
TRAVAUX

CONSIDÉRANT la subvention de 11 426\$ annoncée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la Municipalité de La Doré dans la correspondance datée du 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés doivent être conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour le montant subventionné de 11 426\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et les dossiers de vérification ont été constitués.

POINT 11.1

RÉSOLUTION 2017-04-077

CAMP DE JOUR : BUDGET ET AUTORISATION D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en accord avec la poursuite du service d'un camp de jour estival pour les jeunes de 5 à 12 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer financièrement à la mise en place du camp de jour estival 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yolande Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- autorise un budget prévisionnel de 16 500\$ pour la tenue d'un camp de jour estival en 2017, 9 500\$ seront assumés par la Municipalité ; 2 000\$ proviendront de subventions d'emplois étudiant et 5 000\$ des d'inscription des participants. Les sommes seront prises dans le budget de dépenses prévu à cette fin ;
- autorise la directrice générale à procéder aux achats nécessaires pour la mise en place du camp de jour estival 2017;
- autorise la directrice générale à faire la demande de collaboration auprès de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, du Complexe sportif et auprès de tous autres organismes ou partenaires nécessaires à la bonne mise en place du camp de jour estival 2017;
- autorise la directrice générale à procéder à l'embauche des animateurs;
- autorise la directrice générale à signer tous autres documents pertinents à la mise en place du camp de jour estival 2017.

POINT 13.1

RÉSOLUTION 2017-04-078

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC : PROJET DE
PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT les dispositions du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI);

CONSIDÉRANT QUE des sommes provenant de ce programme seront attribuées à la MRC Domaine-du-Roy pour soutenir des projets admissibles sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a un projet de piste cyclable reliant La Doré à Saint-Félicien;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs éléments de sa préfaisabilité sont réalisés dont les plans et devis du secteur La Doré-CCBB-Rivière-aux-Saumons ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Félicien et la Municipalité de la Paroisse de La Doré ont une entente pour mettre en œuvre ce projet;

CONSIDÉRANT la pétition signée par 625 personnes et déposée en septembre 2007 auprès de diverses instances ;

CONSIDÉRANT les retombées touristiques qui seraient augmentées avec une telle infrastructure ;

CONSIDÉRANT QUE le concept du projet a été soumis et discuté auprès des deux MRCs et de la Corporation Véloroute des bleuets ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des citoyens pratiquant cette activité et la qualité de vie seraient grandement améliorées ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs éléments de financement du projet ont été identifiés dont certains en provenance de la Municipalité de La Doré et aussi de la MRC du Domaine-du-Roy ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré demande à la MRC Domaine-du-Roy d'ajouter le projet de piste cyclable reliant La Doré à Saint-Félicien dans ses propositions de projets à être soumis à Hydro-Québec dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée pour la réalisation de la ligne de transport d'énergie Chamouchouane-Bout-de-L'Îles.

POINT 13.2

RÉSOLUTION 2017-04-079

ADOPTION RÈGLEMENT 2017-002 INTITULÉ « AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE POUR LES ZONES FORESTIÈRES (F) »

Il est proposé par Michel Simard, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2017-002 intitulé « Amendement au règlement de zonage pour les zones forestières (F) » tel que proposé.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA DORÉ

PROJET RÈGLEMENT 2017-002
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
POUR LES ZONES FORESTIÈRES (F)

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Municipalité de la Paroisse de La Doré est régie par une réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a adopté lors de sa séance régulière du 6 avril 1992, le règlement de zonage portant les numéros 361-92 et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement de zonage est entré en vigueur lorsqu'il a été déclaré conforme par la M.R.C. du Domaine-du-Roy ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré a le pouvoir, en vertu des articles 1, 2, 3 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) de modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la pratique de certains usages et constructions en zone agricole permanente sont soumis aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire agricole ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le projet de règlement portant le numéro 2017-002 comme suit :

ARTICLE 1

Ajout d'un point à l'alinéa a) de l'article 209- Construction et usage autorisés dans les zones forestière (F) du règlement #361-92 Règlement de zonage, soit :

7. Bleuetières

ARTICLE 2

Le présent amendement entrera en vigueur après avoir suivi les prescriptions prévues par la Loi.

ADOPTÉ LE 3 AVRIL 2017

PUBLIÉ LE2017

Stéphanie Gagnon
Directrice Générale

Jacques Asselin
Maire

POINT 13.3

RÉSOLUTION 2017-04-080

DÉVELOPPEMENT NOUVELLE ZONE RÉSIDENTIELLE : CARACTÉRISATION PHASE I ET ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE LOT 4 595 409

CONSIDÉRANT le projet de développement domiciliaire dans le secteur urbain;

CONSIDÉRANT QUE les 3 appels d'offres sur invitation transmises ;

CONSIDÉRANT les propositions reçues ;

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de l'Environnement pour l'obtention d'un certificat d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré mandate la firme Environnement CA pour l'élaboration de la caractérisation phase I et l'étude environnementale du lot 4 595 409, et ce, pour la somme de 4 440\$, plus les taxes applicables.

POINT 14.1

RÉSOLUTION 2017-04-081

ENGAGEMENT MUNICIPAL EN FAVEUR DE L'ADOPTION DE LA MISSION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'UNESCO, LAQUELLE VALORISE LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN D'UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE QUALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux.

CONSIDÉRANT QUE l'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire.

CONSIDÉRANT QUE les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adhère, par le biais de cette présente résolution municipale, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture proposées par l'Unesco :

- ✓ créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- ✓ soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux ;
- ✓ fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative ;
- ✓ stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes ;
- ✓ développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques;
- ✓ assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle ;
- ✓ développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle ;
- ✓ soutenir la tradition orale ;
- ✓ assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales ;
- ✓ fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats ;
- ✓ faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique ;
- ✓ soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

POINT 14.2

RÉSOLUTION 2017-04-082

ULTIME LA DORÉ : AUTORISATION ATELIERS DE FORMATIONS

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer une sécurité optimale à tous les participants à la compétition Ultime La Doré;

CONSIDÉRANT la demande des responsables des formations préparatoires à l'Ultime La Doré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la tenue de formation de techniques de moto hors route les 26, 27 et 28 juillet 2017 sur certains terrains de la Municipalité, et ce, en collaboration avec les responsable des formations préparatoires à l'Ultime La Doré et sous la supervision du formateur David Frégné, pilote professionnel français. Les terrains utilisés devront être remis en état dès la fin des formations. Les responsables devront fournir une preuve d'assurance pour lesdites formations.

POINT 15.1
RENCONTRE PUBLIQUE POUR L'EMPLOI

Le maire informe la population qu'aura lieu le 10 mai, une rencontre publique au Centre des Loisirs en lien avec les travaux de la ligne de transport d'énergie d'Hydro-Québec Chamouchouane-Bout-de-l'île. Les personnes intéressées à travailler sur le projet sont invitées à y assister.

POINT 16.1
RÉSOLUTION 2017-04-083
AVRIL : MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- décrète que le mois d'avril est le Mois de la jonquille ;
- encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

POINT 16.2
RÉSOLUTION 2017-04-084
MOTION DE FÉLICITATIONS RALLYE DES LOUPS

Une motion de félicitations est présentée par Hélène Gagnon au comité organisateur de la 25^e édition du Rallye des Loups de La Doré. Les efforts conjoints de tout le comité a permis d'obtenir un franc succès lors de la dernière édition.

POINT 17.0
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 18.0
RÉSOLUTION 2017-04-085

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h10, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette de lever la présente séance.

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale